

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 02 mars 2023

Délibération n° 2023-03-08

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/02/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/02/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 28 février 2023
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 mars 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1^{er} mars 2023
Bertrand LEYRIS donne procuration à Christian BURGARD en date du 28 février 2023

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

Objet : Demande d'une subvention exceptionnelle de M^{elle} Amandine GOBIN pour la participation au championnat de France d'équitation à la Motte Beuvron du 19 au 21 mai 2023.

Madame le Maire expose qu'elle a reçu une demande d'aide financière d'une jeune ondraise, Amandine GOBIN, qui participe au championnat de France d'équitation « Grand tournoi » organisé à la Motte Beuvron du 19 au 21 mai 2023.



Considérant l'absence de soutien financier fédéral pour accompagner Mlle Amandine GOBIN à ce concours de haut niveau,

Considérant les frais de participation (hors trajet et hébergement) qui s'élèvent à 400 euros

Considérant la demande d'aide adressée par courriel à la mairie en date du 1^{er} Février 2023 par la famille,

Madame le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 euros pour soutenir Amandine GOBIN et l'accompagner dans son projet hippique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DECIDE

ARTICLE 1. Il est approuvé le versement d'une subvention de 150 euros à Mlle Amandine GOBIN pour participer au championnat de France d'équitation à la Motte Beuvron.

ARTICLE 2. Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

Pour extrait conforme,
Le 06 mars 2023,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...06... / ..03... / 2023

- après télétransmission électronique le ..06... / ..03... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 06... / ...03... / 2023

